

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 29 Février 2024

Délibération n°20240229_12

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : **70**

Présents : 41

Suppléants : 3

Pouvoirs : 8

= **VOTANTS : 52**

- dont « pour » : 52

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : PATRIMOINE/TOURISME : renouvellement et réorientation de la convention de partenariat avec la CDC Val de Charente

Le jeudi 29 février 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 23/02/2024, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de SAINT-FRAIGNE.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – MAINGUET Martine – COYAUD Pierrick – FLAUD Yves – TEXIER Didier - GAGNAIRE Marie-Claire - LAMAZIERE Véronique – TYSSANDIER Maguy – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - BERTRAND Didier - JEUNE Karine GIROUX-MALLOT Françoise – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – MARCELIN Céline - CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - LASBUGUES Elisabeth - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella - GOYAUD Philippe.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-SOURISSEAU Damien suppléant de COMBAUD Alain

2-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

3-MORINEAU Benoît suppléant de MAGNANT Jocelyne

Pouvoirs :

1-CRINE Jean-Jacques pouvoir à CHARRIAUD Sébastien

2-PAPILLAUD Sonia pouvoir à BERTRAND Didier

3-LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à CROIZARD Christian

4-BORDES Jean-Jacques pouvoir à GIROUX-MALLOT Françoise

5-TEILLET Anne pouvoir à DANEDE Laurent

6-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

7-SEVRIT Raymond pouvoir à BOIREAUD Philippe

8-JÉROME Géraldine pouvoir à GOYAUD Philippe

Absents : BORNE Bernard - BLANCHON Alain – KAUD Pascal – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle – CHAUSSEPIED Pierre – DURAND Jean-Louis - PINEAU Francine – BOUYSSSET Céline – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BOURABIER Jacques – POTEL Maryse – CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques PINTUREAU Romain – MICHONNEAU Patrick.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : PATRIMOINE/TOURISME : renouvellement et réorientation de la convention de partenariat avec la CDC Val de Charente

Vu l'article L5221-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la constitution d'entente entre collectivités,

Vu le programme de valorisation du patrimoine roman et néolithique engagé depuis plusieurs années sur le territoire du Ruffécois via la coopération territoriale entre les communautés de communes Cœur de Charente et Val de Charente,

Vu la délibération n°20200227_11 en date du 27 février 2020 relative à la convention de partenariat entre la CC Cœur de Charente et la CC Val de Charente en faveur de la valorisation du patrimoine roman et du patrimoine néolithique,

Vu les actions déjà mises en œuvre pour valoriser le patrimoine roman et favoriser l'attractivité touristique du territoire communautaire,

Monsieur le Vice-Président en charge de la communication, du patrimoine et de la culture propose de poursuivre ce partenariat en faveur de la valorisation du patrimoine local.

A ce titre, il est proposé de mettre en place un groupe de travail « valorisation du patrimoine » réunissant les techniciennes et les élu(e)s des 2 communautés de communes, avec possibilité, le cas échéant, d'associer des experts extérieurs.

Ce groupe de travail aura pour mission de :

- ✓ Proposer un programme et des actions de valorisation du patrimoine,
- ✓ Coordonner le suivi, la mise en œuvre et la bonne réalisation des actions,
- ✓ Procéder à l'évaluation annuelle des actions et de l'entente.

Les propositions issues de ce groupe de travail seront validées par les commissions patrimoine, culture et tourisme de chaque CDC, avec possibilité de réunir les 2 commissions pour optimiser l'organisation et favoriser une approche concertée et le dialogue.

Monsieur le Vice-Président propose d'engager ce partenariat pour une durée de 3 ans, à compter de la date de signature de la convention.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER l'entente entre la CC Cœur de Charente et la CC Val de Charente dans le cadre de la valorisation du patrimoine local ;**
- **D'APPROUVER la signature de la convention afférente ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à mener toutes les démarches, signer et exécuter tout acte en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian CROIZARD

